



## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE

### L'EIRL

Le projet de loi relatif à l'EIRL a été adopté en commission mixte paritaire le 28 avril. En permettant de distinguer patrimoines personnel et professionnel, il répond à l'une des principales préoccupations des entrepreneurs en nom propre : protéger leur patrimoine en cas de difficulté. Il est à noter qu'il sera possible de détenir plusieurs patrimoines affectés et de choisir, en cas de double immatriculation, de se déclarer auprès du registre de publicité légale de son choix, mention étant portée sur l'autre registre. Par ailleurs, l'APCM centralisera au niveau national le répertoire des métiers tenu par les CMA, et en assurera la publicité. La CMP a voté le maintien du mécanisme de la déclaration d'insaisissabilité de la résidence principale. Le vote final est prévu le 12 mai à l'Assemblée nationale.

### Projet de loi relatif à la réforme des consulaires

Le pjl examiné à l'Assemblée les 27 et 28 avril réforme, dans le cadre de la RGPP, l'organisation des réseaux des CCI et des CMA. Pour ce qui est des CMA, il renforce le niveau régional par la mutualisation des fonctions administratives et la répartition des ressources perçues au profit des chambres départementales. Parmi les points positifs, notons que la fusion entre les établissements du réseau n'engendrera pas de frais et que le transfert des personnels sera décidé par la chambre régionale avec l'avis de la commission paritaire locale ; à cet égard, l'APCM regrette que l'amendement prévoyant le report de six mois du transfert de personnel n'ait pas été adopté. Il est également acté que l'APCM orientera l'action du réseau et que les CMA inspecteront l'apprentissage dans les entreprises inscrites au répertoire des métiers. Enfin, une définition juridique du modelage va pouvoir stabiliser l'activité de nos collègues esthéticiennes.

Certaines mesures ne sont pas satisfaisantes, notamment la possibilité initiée par Francis Saint-Léger (Lozère) de fusion expérimentale des établissements des CCI et des CMA des départements en zone de revitalisation rurale, et la création de chambres communes de commerce, d'industrie, de métiers et de l'artisanat. Autant de sujets qui seront abordés avec les sénateurs dans la perspective des débats prévus pour début juin.

### Projet de loi organique du Conseil Economique, Social et Environnemental

Aux côtés des mesures du Grenelle de l'environnement, le projet est établi pour notamment placer l'écologie et le développement durable au cœur des préoccupations. Représentant les principales activités du pays, le CESE favorise leur collaboration, examine les évolutions et suggère des adaptations. Notons que l'article 6 prévoit que le CESE comprend, entre autres, 10 représentants des artisans. Lors de l'examen en séance, le député M. Marcon a insisté sur le rôle essentiel des entreprises et sur leur importance en matière de défense de l'environnement, ce à quoi le gouvernement, en la personne de Henri de Raincourt, ministre chargé des relations avec le Parlement, a précisé que les entreprises intervenant dans le secteur du développement durable devaient être représentées en premier lieu.

### Projet de loi du Grand Paris

Lors de la discussion générale au Sénat, Mme Dumas a attiré l'attention sur les métiers de l'artisanat d'art et de la création. Le PJI prévoit en effet, sur le secteur de la Plaine Saint-Denis, l'implantation et le développement d'un « territoire de la création » dans un pôle qui s'appuiera sur le tissu existant d'entreprises, d'artistes et de créateurs. L'ambition est de créer une référence mondiale de l'innovation et de fédérer les savoir-faire traditionnels.

## ACTUALITÉ PARLEMENTAIRE 1

- EIRL
- Projet de loi relatif à la réforme des consulaires
- Projet de loi organique du Conseil Economique, Social et Environnemental
- Projet de loi du Grand Paris
- Proposition de loi pour l'énergie
- Proposition de loi tendant à faciliter l'accès aux stages
- Mission Jégo sur le "made in France"
- Alain Ducasse s'engage pour la formation

## ACTUALITÉ DES QUESTIONS 3

- Philippe Folliot, député Nouveau Centre du Tarn

## INTERVIEW 4

- Christian Eckert, député UMP de la Meurthe-et-Moselle.

**Proposition de loi pour l'énergie**

Cette proposition veut autoriser les consommateurs finaux d'électricité domestique et les petites entreprises à retourner au tarif réglementé d'électricité et de gaz naturel pour un site de consommation donné, tant qu'ils n'auront pas fait eux mêmes le choix de la concurrence. Adopté en première lecture au Sénat, le texte est à l'étude en commission des affaires économiques à l'Assemblée nationale, avec pour rapporteur M. Lenoir (UMP, Orne).

**Proposition de loi tendant à faciliter l'accès aux stages**

Depuis que la loi a prévu la gratification des étudiants stagiaires lorsque la durée de leur stage est supérieure à trois mois consécutifs, l'offre s'est considérablement restreinte, les entreprises n'ayant pas toujours les moyens financiers de rétribuer leurs stagiaires. Certains étudiants ayant besoin de valider des stages pour achever leur cursus de formation ne peuvent donc y parvenir faute de proposition. La PPL de M.About et Mme Desmarescaux, adoptée au Sénat, prévoit que les stages liés à un cursus pédagogique intégré à la formation ne nécessitent aucune forme de rémunération, à l'exclusion des indemnités justifiées par les contraintes liées au stage.

**Mission Jégo sur le « made in France »**

L'APCM a été auditionnée par le député Yves Jégo, qui s'est vu confier par le Président de la République, en décembre dernier, la mission de remédier aux insuffisances du label « Made in France ». La démarche, loin d'un protectionnisme larvé, vise à inciter les entreprises françaises à produire dans l'Hexagone, et les consommateurs à soutenir la croissance et l'emploi français.

**Alain Ducasse s'engage pour la formation**

A l'initiative du député Jérôme Chartier (UMP), le projet « Quinze femmes en avenir » voit le jour avec le partenariat de la CMA du Val-d'Oise. Alain Ducasse accompagnera dès septembre quinze femmes de Sarcelles pour une formation d'un an entre l'institut des métiers de l'artisanat de Villiers-le-Bel et l'un de ses restaurants parisiens. L'engagement du chef : proposer un CDI à toutes les candidates qui passeront avec succès leur CAP.

**LES CMA HONORENT LE SÉNATEUR HOUEL**

Michel Houel (UMP, Seine-et-Marne), président du groupe d'étude sur l'artisanat et rapporteur du projet de loi relatif à l'EIRL, a reçu le 12 avril à la Chambre de Métiers de la Seine-et-Marne Nord la médaille d'or de reconnaissance artisanale, des mains de la présidente Elisabeth Detry, en présence du Président de l'APCM, Alain Griset.

**PALMARÈS APCM****Carton vert**

Au rapporteur Hyest qui, lors des débats sur l'EIRL, a fait voter l'amendement permettant la pluralité des patrimoines affectés.

**Carton rouge**

Aux députés qui, sur la réforme des consulaires, ont voté un amendement permettant la fusion CCI/CMA dans des départements dont les communes sont en ZRR.

**BRÈVES**

■ Laurent Wauquiez ■ Jean-Louis Borloo a ■ Hervé Novelli a confirmé, en réponse annoncé le lancement annoncé son souhait orale à un député, la d'une mission pour d'étendre la simplicité du possibilité d'une organiser la concertation régime micro-fiscal aux nouvelle prolongation des CMA et des CCI sur travailleurs indépendants. du « zéro charge ». les critères sanitaires.

## **Question écrite de Monsieur Philippe Folliot, député Nouveau Centre du Tarn, le 16/02/2010**

M. Philippe Folliot attire l'attention de M. le ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire sur l'inquiétude des petites et moyennes entreprises rurales concernant l'arrêté du 9 avril 2009 qui écarte certaines communes du dispositif des zones de revitalisation rurale (ZRR). Ce nouveau décret met fin aux avantages fiscaux dont elles bénéficiaient car leur commune de résidence est aujourd'hui exclue des ZRR depuis le 1er janvier 2009. Les PME, qui ont principalement choisi leur « commune hôte » en raison des réductions de charges, se retrouvent, par conséquent, pénalisées et menacées par cette restriction. Sans les avantages fiscaux, ces communes sont désertées et privées d'activité économique. De plus, ce décret constitue un frein majeur à l'installation des jeunes médecins dans les communes exclues du ZRR, alors que le déficit de médecins est un problème majeur dans les communes rurales, notamment dans le Tarn. Il lui demande de bien vouloir lui préciser quel dispositif le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin que les PME ne soient pas pénalisées par l'exclusion de leur commune des ZRR.

## **Réponse du Ministre de l'espace rural et de l'aménagement du territoire, le 06/04/2010**

Les zones de revitalisation rurale (ZRR) visent à aider le développement des territoires ruraux les plus fragiles, principalement à travers des mesures fiscales et sociales. Elles ont été créées par la loi d'orientation pour l'aménagement et le développement du territoire (LOADT) du 4 février 1995. Une commune est classée en ZRR dès lors qu'elle se situe dans un espace de faible densité, et qu'elle répond à l'un, au moins, des trois critères suivants : perte de population, perte d'actifs, fort taux d'actifs agricoles. La loi du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux a ajouté à ces critères sociodémographiques la condition que la commune fasse partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. L'arrêté du 9 avril 2009 actualise le classement conformément aux dispositions de l'article 1465 A du code général des impôts, paragraphe II, alinéa 8, selon lesquelles les communes qui ne répondaient pas aux critères définis en 2005 par la loi relative au développement des territoires ruraux, conservaient jusqu'au 31 décembre 2008 le bénéfice du classement obtenu antérieurement. Ainsi, les communes qui étaient classées, à titre temporaires en 2005 car ne faisant pas partie d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et qui n'avaient toujours pas rejoint une intercommunalité au 31 décembre 2008 ne sont plus classées en ZRR. Elles sont au nombre de 729. En avril 2010 sera publié un nouvel arrêté de classement des communes en ZRR. Il prendra en compte les données issues du recensement de la population de 2006, ainsi que l'intégration à un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre. Ainsi, si la commune a, au cours de l'année 2009, intégré un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, et sous réserve qu'elle respecte les autres critères démographiques et socio-économiques du classement, elle sera de nouveau classée en ZRR. Lorsqu'une entreprise a bénéficié d'une exonération au titre du classement de la commune en ZRR, l'entreprise continue à bénéficier de ces avantages, même si la commune perd le classement en ZRR ; c'est le principe de la décision acquise. Cependant, le maintien de l'avantage acquis ne s'applique pas aux projets en cours pour lesquels il n'y avait pas de décision d'octroi de l'avantage.



- Député de la Meurthe-et-Moselle
- Membre de la Commission des finances
- Maire de Trieux
- Rapporteur spécial de la mission "Travail et emploi" sur le programme accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi
- Membre du groupe d'études Artisanat et Métiers d'Art

## INTERVIEW DE MONSIEUR CHRISTIAN ECKERT DÉPUTÉ UMP DE LA MEURTHE-ET-MOSELLE

### Quels types de mesures préconisez-vous pour développer l'apprentissage dans les entreprises artisanales ?

Les dispositifs actuels me paraissent de nature à bien fonctionner.

Cependant, compte-tenu de la situation géographique de la Meurthe-et-Moselle, il serait très utile que soient développés des partenariats au-delà des frontières, soit, pour ce qui concerne le département de la Meurthe-et-Moselle, les entreprises luxembourgeoises. Par ailleurs, nous souhaitons avoir un centre de formation d'apprentis dans le nord du département.

### Pensez-vous que l'EIRL permettra d'améliorer le financement et la pérennité des entreprises artisanales ?

C'est un peu tôt pour le dire mais en tout cas, les dispositions sont plutôt positives en matière de prise de risque qui sera moins un frein qu'auparavant. J'y souscris, bien entendu.

### Comment appréhendez-vous en tant qu' élu régional, la réforme des chambres consulaires ?

Mon avis est partagé car je tiens énormément au maillage territorial. Celui-ci doit être suffisamment fin. La Meurthe-et-Moselle a une configuration particulière et dans le nord, on est bien loin de la Chambre de métiers et de l'artisanat de Nancy...

Si la réforme prévoit un réel service de proximité aux entreprises sur le territoire, je n'ai pas de souci avec une tête de réseau régional éloignée de ma circonscription.

### Quel jugement portez-vous sur le Grenelle II ?

Sur le Grenelle II précisément, j'ai un peu l'impression qu'en matière de développement, les projets de grande ampleur prennent le pas sur les petits projets, ce que je regrette.

## L'APCM ET LE PARLEMENT

Directeur  
de la publication  
*Alain Griset*  
Rédacteur en chef  
*François Moutot*  
Rédaction  
*Béatrice Saillard*  
*Jean-Charles Rosier*  
*Menehould Vallette*  
*d'Osia*  
Contact  
saillard@apcm.fr

Assemblée Permanente  
des Chambres  
de Métiers  
12 avenue Marceau  
75008 Paris  
Tél. 01 44 43 10 00  
Fax 01 44 43 10 85  
www.apcm.com